



Collège Pierre de Ronsard
27 Boulevard du Général Giraud
94100 Saint Maur
01 41 81 12 34

**INSCRIPTION ET CHARTE DU BON COMPORTEMENT AU
DISPOSITIF DEVOIRS FAITS
Année scolaire 2021-2022**

Madame, Monsieur,

Depuis la rentrée 2015, nous avons mis en place des séances d'aide au travail au collège, le soir, après les cours.

Ce dispositif « Devoirs Faits », gratuit, est destiné aux élèves motivés et désireux de travailler avec des adultes qualifiés. Votre enfant peut accéder à ce dispositif sur **recommandation de son professeur principal** ou sur **demande de votre part**. Pour cela, merci de compléter le coupon ci-dessous et de le transmettre au **professeur principal de votre enfant**.

Pour tous, quelques règles s'imposent, règles que votre enfant s'engage à respecter en s'inscrivant. Le cas échéant, les responsables des Devoirs Faits se réservent la possibilité de ne plus l'accepter aux séances.

*Etre volontaire et motivé pour participer

*Etre ponctuel, calme et discipliné

*Etre respectueux des camarades, des adultes présents ET des locaux mis à disposition par le collège

*Etre autonome, se présenter avec du travail à réaliser et le matériel nécessaire pour cela (cahier, manuel, crayons, calculatrice...)

*Etre réceptif aux conseils donnés par les adultes.

En effet, le comportement non adapté de certains élèves peut nuire au bon déroulement des séances.

Le nombre de places étant limité, votre enfant devra absolument être assidu et sérieux à l'occasion de ces séances de Devoirs Faits. Un livret de suivi pédagogique sera mis en place.

M FRANCOIS
Principal

Mme LEFEVRE
Principale Adjointe

Mme LAURENT
CPE

Je soussigné(e) _____ responsable légal de l'enfant
_____ classe ____6D____ souhaite faire bénéficier mon
enfant des séances de Devoirs Faits :

- le mardi 15h30-16h30 (semaine A seulement)
- le vendredi 15h30-16h30 (semaine A seulement)
- le vendredi 16h30-17h30 (semaine B seulement)

Date et signatures du responsable légal et de l'élève:

Réponse du collège

Votre enfant pourra participer au dispositif Devoirs Faits

- le mardi 15h30-16h30 (semaine A seulement)
- le vendredi 15h30-16h30 (semaine A seulement)
- le vendredi 16h30-17h30 (semaine B seulement)

Période d'engagement à compter du

Date et signature du référent de l'Etude :